

Assura SA a publié le 30.04.2019 son 'Rapport 2018 sur la situation financière'. Dans celui-ci, Assura SA avait réalisé le calcul SST avec une correction relative au calcul du risque de marché. Cette approche n'ayant pas été jugée compatible avec l'exigence réglementaire consistant à traiter le risque de marché avec le modèle SST standard assurance-maladie, la FINMA a demandé à Assura SA de modifier le 'Rapport 2018 sur la situation financière' sur cette partie.